

## Le Raje : pour la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année

Francophonie jeunesse de l'Alberta (FJA) vient d'apporter un changement à son Rassemblement annuel de la jeunesse d'expression française. Dès la prochaine édition, à l'automne 2014, seuls les élèves francophones de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année seront conviés à ce que FJA décrit comme le plus grand rassemblement francophone pour les jeunes en Alberta.

Aussi baptisée Raje pour Rassemblement Jeunesse, la journée d'activités offre de tout aux jeunes : du sport, de la danse, de la musique, et l'occasion, bien sûr, de faire plus ample connaissance. La journée comprend même des activités éducatives plus sérieuses concoctées spécialement pour eux, comme un atelier sur la gestion des finances personnelles, qui était de la programmation l'an dernier. Et le tout, entièrement en français.

Le Raje était auparavant offert en alternance aux élèves de la 7<sup>e</sup> à la 10<sup>e</sup> année, puis l'année suivante, à ceux de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup>, dans le but de permettre à tous les élèves d'y participer à au moins quatre reprises au cours de leur cheminement scolaire.

La directrice générale de FJA, Sophie Nolette, explique que la nouvelle formule permettra au Raje d'avoir un meilleur roulement et d'éviter de perdre son élan en changeant de clientèle d'années en années, tout en continuant d'être offerte au moins quatre fois à tous les élèves des écoles secondaires francophones de la province.

L'an dernier, la 15<sup>e</sup> édition du rassemblement, ouverte pour la première fois à un nombre limité d'élèves provenant des écoles d'immersion française, avait attiré 400 personnes des quatre coins de la province. Organisé selon la formule FJA « PAR et POUR la jeunesse albertaine », le prochain Raje sera lancé le 3 octobre prochain, dans un lieu encore indéterminé.

## Soirée cinéma à Okotoks

À Okotoks, une soirée cinéma est organisée à l'école Beausoleil lors des rencontres du conseil d'école. Les parents sont invités à la rencontre et peuvent amener leurs enfants pour qu'ils puissent profiter d'une soirée cinéma. Un film français leur est présenté avec une collation : pop corn, fruits et jus. Lors de la dernière soirée, les enfants ont pu regarder le film « La maison des contes ».

par Mélodie Wight, agente de liaison communautaire



## Un second mandat pour Connexion Carrière

Le gouvernement provincial vient de renouveler le mandat de Connexion Carrière : l'organisme sous la tutelle du collège Bow Valley continuera donc d'offrir les services d'aide à l'emploi pour les francophones de l'Alberta, et ce pour les deux prochaines années au moins.

Après plusieurs mois d'incertitude, l'équipe du seul centre d'emploi francophone de la région de Calgary pousse un soupir de soulagement en voyant ses activités maintenues par le gouvernement provincial, alors que des changements apportés aux *Ententes sur le marché du travail*, qui définissent la manière dont le gouvernement fédéral accorde de l'argent aux provinces pour ce genre de services, ont fait tomber à l'eau une poignée de contrats.

« La bonne nouvelle, c'est aussi que la province nous attribue sensiblement le même budget, ce qui nous permet de maintenir l'ensemble des services que nous offrons jusqu'ici », souligne le coordonnateur de programme pour Connexion

Carrière, Erwan Goasdoué.

Les possibilités de certifications en français ainsi que le développement de liens entre l'éducation et le marché du travail continueront donc de figurer en tête de liste des priorités de l'organisme, qui s'engagera pour une quatrième année à accompagner en français et sans frais les chercheurs d'emplois albertaines qui viennent visiter ses bureaux.

Connexion Carrière offre aussi, tout au long de l'année, des ateliers sur une variété de sujets, dont les stratégies de recherche d'emploi, la planification de curriculum vitae ou les techniques d'entrevues et de réseautage.

D'un autre côté, tout n'est pas gagné encore, puisque Connexion Carrière est toujours en attente d'une décision du gouvernement fédéral concernant son programme de placement pour jeunes diplômés *Connect'Emploi*, qui devait commencer en avril.

- Mireille Maheu

## Le sénateur Duvernois visite le Lycée Louis Pasteur



Lors de sa grande tournée mondiale des lycées du réseau de l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger (AEFE), le sénateur français Louis Duvernois s'est arrêté à Calgary, le 21 mars dernier, pour visiter les élèves du Lycée Louis Pasteur. À l'occasion de sa visite, le sénateur représentant les Français établis hors de France a rencontré les élèves de CM2 (photo), qui travaillent depuis plusieurs mois sur un projet de loi contre la cyber-intimidation dans le cadre du programme « Parlement des Enfants », une initiative conjointe de l'Assemblée nationale française, du ministère de l'Éducation nationale de la France, de la Mission laïque française et de l'AEFE. Il a reconnu le niveau de connaissance des élèves, tant sur le fonctionnement de la république française que celui de la monarchie parlementaire canadienne.

Le sénateur Duvernois s'est dit ravi de visiter le seul lycée dans l'Ouest canadien qui accueille des élèves de la maternelle (3 ans) à la Terminale (Baccalauréat français). Il n'y a d'ailleurs que quatre lycées offrant ce cursus complet au pays, les trois autres étant situés à Toronto, Ottawa et Montréal respectivement.

Photo : courtoisie

Justice et droits

## Respecter la langue de l'accusé dans tout le processus



M. Gérard Lévesque

Le Comité permanent de la justice

et des droits de la personne de la Chambre des communes a entrepris un examen approfondi des dispositions et de l'application de la partie du *Code criminel* traitant de la langue de l'accusé.

Au cours de leurs travaux, les membres du Comité ont entre autres entendu le témoignage du Commissaire aux langues officielles et de représentants du Programme d'appui aux droits linguistiques (PADL), de la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law (FAJEF), du ministère de la Justice et du Service des poursuites pénales du Canada.

La lecture de la transcription de ces témoignages permet d'identifier plusieurs obstacles qui persistent à nier ou compliquer l'exercice des droits linguistiques en matière criminelle devant les tribunaux du pays.

Comme en fait foi un article que j'ai publié en 1985, la reconnaissance des droits linguistiques des accusés s'est échelonnée sur plusieurs décennies.

Le 1<sup>er</sup> avril dernier, le Comité

a donné des instructions à des analystes pour la rédaction d'un projet de rapport.

Il est probable que le rapport propose de modifier des dispositions du *Code criminel* afin de garantir davantage aux accusés l'accès à la justice dans la langue officielle de leur choix.

Conformément au principe constitutionnel de progression vers l'égalité de statut ou d'usage du français et de l'anglais, une de ces recommandations pourrait viser à confirmer que l'accès à la justice dans la langue officielle choisie par l'accusé n'est plus limité au procès mais englobe l'ensemble du processus.

Par exemple, en Alberta, une audience de cautionnement peut-elle être entendue en français? Ce droit linguistique n'est pas indiqué dans le *Code criminel*. Mais, comme le savent les lecteurs de cette chronique, même ce qui est précisé dans le *Code criminel* n'est pas toujours respecté par Justice Alberta!

Pour plus de renseignements : La langue des procès criminels en 1985 [http://documentationcapitale.ca/index.cfm?Repertoire\\_No=751102913&voir=centre\\_detail&Id=5447](http://documentationcapitale.ca/index.cfm?Repertoire_No=751102913&voir=centre_detail&Id=5447)

[751102913&voir=centre\\_detail&Id=5447](http://documentationcapitale.ca/index.cfm?Repertoire_No=751102913&voir=centre_detail&Id=5447)

Témoignages présentés au Comité permanent de la justice et des droits de la personne par : Le Commissaire aux langues officielles (27 mars 2014) [http://documentationcapitale.ca/index.cfm?Repertoire\\_No=751102913&voir=centre\\_detail&Id=5456](http://documentationcapitale.ca/index.cfm?Repertoire_No=751102913&voir=centre_detail&Id=5456)

Gérard Lévesque, Geneviève Lévesque, Geneviève Boudreau, Guylaine Loranger et Steven Slimovitch (25 mars 2014) [http://documentationcapitale.ca/index.cfm?Repertoire\\_No=751102913&voir=centre\\_detail&Id=5459](http://documentationcapitale.ca/index.cfm?Repertoire_No=751102913&voir=centre_detail&Id=5459)

Allan Damer et Rénaud Rémillard (4 mars 2014) [http://documentationcapitale.ca/index.cfm?Repertoire\\_No=751102913&voir=centre\\_detail&Id=5458](http://documentationcapitale.ca/index.cfm?Repertoire_No=751102913&voir=centre_detail&Id=5458)

Michel Francoeur, René Soublière et Robert Doyle (25 février 2014) [http://documentationcapitale.ca/index.cfm?Repertoire\\_No=751102913&voir=centre\\_detail&Id=5457](http://documentationcapitale.ca/index.cfm?Repertoire_No=751102913&voir=centre_detail&Id=5457)

par Gérard Lévesque, avocat et notaire [Levesque.Gerard@sympatico.ca](mailto:Levesque.Gerard@sympatico.ca)